

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Non soutenu

N° CD336

AMENDEMENT

présenté par
Mme Pantel, Mme Rossi et Mme Allemand

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Ils comprennent également un plan de résorption du retard de régénération du réseau ferré national pour la période 2026-2031 et fixent un niveau minimal annuel d'investissement consacré à la régénération, à la modernisation et à la performance de ce réseau. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à garantir que les futures lois de programmation prévues par le présent article intègrent une trajectoire crédible de rattrapage du sous-investissement chronique qui affecte le réseau ferré national.

Si le texte prévoit que les investissements ferroviaires concernent à la fois le réseau structurant et les lignes classées de 7 à 9 de l'Union internationale des chemins de fer, il ne fixe en revanche aucun objectif de résorption du retard de régénération accumulé au cours des dernières décennies ni aucun niveau minimal d'investissement permettant d'y répondre.

Or les différents audits et expertises réalisés ces dernières années ont mis en évidence l'existence d'un besoin massif de renouvellement des infrastructures ferroviaires afin d'éviter la multiplication des ralentissements, des dégradations de performance et, à terme, des fermetures de fait de certaines lignes.

Dans un contexte où les besoins de régénération du réseau sont largement supérieurs aux montants actuellement envisagés, il apparaît nécessaire que les lois de programmation comportent un plan de résorption du retard de régénération pour la période 2026-2031 et définissent un niveau minimal annuel d'investissement consacré à la régénération, à la modernisation et à la performance du réseau ferré national.

Cet amendement vise ainsi à donner une traduction concrète à la priorité accordée à la régénération des infrastructures ferroviaires et à garantir la pérennité du réseau au service de la cohésion territoriale, de la mobilité du quotidien et de la transition écologique.